



**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL REGIONAL
DE L' ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

RÉUNION DU 09/02/2017

PROCÈS VERBAL

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCTREA) des Pays de la Loire s'est réuni le jeudi 02 février 2017 sous la présidence d'Hervé BRIAND, adjoint de la directrice régionale.

Présents :

Pour l'administration :

- M Hervé BRIAND , adjoint de la directrice régionale
- M. Philippe NENON, chef du SRFD
- M. François CHAVENON-VERLHAC, adjoint du chef du SRFD

Pour les personnels :

- Mme Laurence BRAULT, SNETAP-FSU/ SYAC-CGT, EPLEFPA de Château-Gontier
- Mme Caroline ROBERT, SNETAP-FSU/ SYAC-CGT EPLEFPA de Rouillon
- M. Emmanuel COULON, SNETAP-FSU/ SYAC-CGT EPLEFPA de Rouillon
- Mme Jeanne-Marie ROUSSEAU, SNETAP-FSU/ SYAC-CGT, EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique
- M. Yoann VIGNER, SNETAP-FSU/ SYAC-CGT, EPLEFPA de Laval
- M. Patrice SORLUT, SNETAP-FSU/ SYAC-CGT, EPLEFPA de La Roche sur Yon
- Mme Cécile BRETON, SNETAP-FSU/ SYAC-CGT, EPLEFPA de Montreuil Bellay

Experts :

- Mme Corinne GROUALLE, directrice déléguée du LPA de Brette les Pins, représentante des chefs d'établissement
- Mme Muriel MIGNON, assistante sociale du MAAF
- Mme Bérengère KIRION, contrôle de légalité et appui juridique et financier, SRFD
- M. Hubert RENAULT, inspecteur sécurité et santé au travail (ISST)

Excusés

- Mme Claudine LEBON, directrice régionale
- M. Mickaël CHAUVET, CFDT, EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique,

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 14h10.

M. BRIAND rappelle le terrible décès qui a touché l'établissement de Montreuil-Bellay début janvier et tient à remercier la directrice déléguée et son équipe pour le remarquable accompagnement immédiatement mis en place. Une minute de silence est observée en mémoire du collègue M. David ROBESSON.

La déclaration liminaire des représentants des personnels, jointe en annexe, a suscité quelques précisions point par point de la part du chef du SRFD, à savoir :

- lors de la grève du 05 janvier dernier à Montreuil-Bellay relative au maintien d'un poste en ESC, M. NENON n'a pas joint les organisations syndicales, suite à l'échange avec la directrice déléguée ;

- en ce qui concerne l'EPL de Guérande, une délégation a été reçue et de nouveaux échanges sont effectivement à mettre en place ;

- la délibération relative à l'évolution de la carte scolaire est prise par le conseil régional, avec en amont consultation des instances. Conformément à la loi de refondation de l'école, l'évolution de la carte scolaire est validée au regard des moyens mis en oeuvre par l'Etat. Un échange a eu lieu avec les directeurs d'EPL, lors de la réunion mensuelle début février, sur l'impossibilité d'assurer les moyens de fonctionnement nécessaires à l'ouverture de nouvelles classes.

M. BRIAND rappelle qu'il n'y a aucune volonté de rompre le dialogue social et que la tenue de ce comité en est l'illustration même.

Les représentants des personnels informent le comité qu'un nouveau drame s'est déroulé au lycée de Montreuil-Bellay la veille. Un visiteur est décédé sur le site de l'établissement, suite à une crise cardiaque. Des soins d'urgence et l'arrivée des secours n'ont malheureusement pas permis de le réanimer. A nouveau, l'équipe de l'établissement est soumise à une gestion de situation particulièrement difficile et un appui va être absolument nécessaire, notamment pour la direction.

I - Approbation PV du CHSCTREA du 29/09/2016

Approbation à l'unanimité.

II – Suivi des actions du CHSCTREA

M. CHAVENON-VERLHAC présente rapidement les dernières actions mises en oeuvre, conformément au tableau récapitulatif du suivi des décisions du CHSCTREA, transmis avec l'invitation.

Le rappel relatif à la diffusion du bulletin N°1 du CHSCTREA a bien été effectué mais il semble qu'il y a eu peu de retombées en établissement.

M. VIGNER confirme qu'il faut absolument améliorer cette diffusion. Ainsi le 2^{ème} bulletin devra pouvoir être lu beaucoup plus largement. Il est proposé que les membres du CHSCTREA veillent également, si nécessaire, à la diffusion.

L'ensemble des actions ont également été mises en place.

III - Bilan des commissions locales:

M. VIGNER demande qu'à l'instar des autres établissements agricoles, le lycée de Guérande apparaisse dans ce tableau de suivi de COHS.

Mme KIRION présente le document bilan, en apportant un correctif quant à la présence de l'ISST

dans 2 commissions locales supplémentaires (Angers et Laval). Elle constate notamment l'absence de participation des médecin de prévention aux commissions locales, suite à la dénonciation des conventions, par la mutualité sociale agricole (MSA), dans l'ensemble des départements de Pays de la Loire.

M. BRIAND ajoute que ce problème fait l'objet d'une réelle prise en charge par le secrétariat général de la DRAAF mais que malheureusement aucune solution stable et générale n'a encore pu être proposée. Donc à ce jour, seuls les médecins agréés peuvent être consultés sur les dossiers de personnels.

Mme KIRION fait alors état de la prise en compte dans l'ensemble des COHS non seulement de l'actualisation des documents uniques mais aussi des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), avec bilan des tests effectués et améliorations à envisager.

Mme GROUALLE témoigne de la mise en place de la sonnerie PPMS sur le LPA de Brette, avec 3 types d'alertes, par un financement du conseil régional. Elle précise cependant que le budget nécessaire à cette installation a été prélevé sur le budget maintenance des établissements octroyé par la Région.

M. CHAVENON-VERLHAC informe qu'à ce jour il y a 50% de retour sur les exercices PPMS, avec encore beaucoup de difficultés à régler. S'agissant en particulier des plans des établissements, une grande disparité est constatée.

M. RENAULT rapporte ce que disent les pompiers qu'il vaut mieux un mauvais plan que pas de plan du tout.

Mme KIRION reprend le bilan en regrettant que les registres ne soient pas systématiquement étudiés lors des commissions locales.

M. VIGNER note qu'il s'agit là d'un manque de vigilance collective dû à un manque de formation et que le rôle de l'agent de prévention est très prégnant sur ce type de sujet. Il s'interroge cependant la bonne mise en oeuvre d'une telle mission sans moyens suffisants pour la réaliser.

Mme KIRION rappelle que le conseil régional a préconisé une décharge de 4 heures hebdomadaires pour chaque agent régional des lycées qui assure la mission d'agent de prévention, afin de pouvoir renseigner l'outil TDC, mis en place pour élaborer le document unique Région.

Mme GROUALLE confirme avoir accordé ce temps de décharge à un agent d'Etat mais constate malgré tout que le travail dépasse largement ces 4 heures hebdomadaires.

Mme KIRION remarque également que le travail des agents de prévention est rarement mis en avant lors des commissions.

Mme MIGNON rappelle que l'assistant(e) social(e) essaie d'être le plus présent(e) possible lors des COHS mais qu'il y a quelques difficultés en Mayenne pour être invité.

IV – Prévention des risques psycho-sociaux:

- Bilan de la cellule RPS:

Mme ROUSSEAU présente l'activité de la cellule de veille: il y a eu 6 contacts téléphoniques ou par messagerie, sans aucun déplacement des membres. Parfois une 1^{ère} écoute est suffisante. Mais il est nécessaire de réactiver cette cellule, d'en refaire la communication. Il lui paraît envisageable de prévoir un affichage clairement identifié dans les établissements pour tout ce qui concerne la santé et sécurité au travail.

Après échanges, il est convenu :

- que le SRFD en fera un point à l'ordre du jour de la prochaine manuelle de directeurs d'EPL,

- que cette demande sera relayée par les représentants des personnels dans chaque COHS locale

Mme KIRION annonce qu'une journée de formation pour les membres de la cellule de veille est mise en place avec l'intervention du prestataire auquel il avait déjà été fait appel sur cette thématique. La date pré-retenue était le 27 avril. Il serait bon qu'à cette occasion le nouvel appel à candidature soit alors formalisé pour que les nouveaux membres puissent bénéficier de la formation.

Mme ROUSSEAU demande que cette date du 27 avril soit plutôt reportée au 04 ou 11 mai.

A propos des RPS, Mme MIGNON rappelle la note de service N° SG/SRH/SDDPRS/2016-969 du 16 décembre 2016 qui formalise un conventionnement avec l'Insitut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources (IAPR), à deux niveaux. La consultation d'un psychologue pour un agent en souffrance peut être mise en place via un(e) assistant(e) social(e) et une consultation par téléphone pour les responsables d'encadrement peut également être proposée lors de difficultés liées à l'exercice professionnel. A cela s'ajoute une prestation complémentaire qui autorise l'intervention d'un psychologue du travail au sein d'un service.

M. NENON ajoute que cette démarche est totalement distincte de celle qui peut être mise en place avec l'INAVEM, lors d'une gestion de crise.

- Diagnostic RPS :

Mme KIRION explique qu'actuellement 4 établissements ont achevé leur diagnostic RPS avec une présentation en instance. Un rappel sur l'obligation de partager le diagnostic par communication avec la communauté de travail sera effectué. Les 6 autres établissements sont en cours d'élaboration du diagnostic soit par appel à cabinet extérieur soit par construction en interne.

V - Cadre régional pour une charte des temps:

M. CHAVENON-VERLHAC rappelle les conditions de mise en place du groupe de travail qui s'est réuni le 12 février afin de proposer un cadre "charte des temps" aux établissements, tout en leur laissant le choix de s'en saisir ou non.

La parole est donnée à Madame BRAULT pour présenter en lecture rapide le cadre élaboré à partir de la charte des temps de la DRAAF. Il s'agit d'un outil que les établissements peuvent présenter dans leurs instances (conseil d'administration, COHS,...) ou inscrire dans le cadre du projet d'établissement. Les objectifs identifiés lors de ce travail sont notamment une meilleure gestion des temps de réunions ainsi que des règles dans la gestion des outils numériques.

Mme BRAULT fait également état d'un échange sur le titre : faut-il faire apparaître la notion de "bon usage de la communication"?

M. VIGNER ainsi que l'ensemble des représentants des personnels juge cet ajout au titre initial pertinent. Il est donc décidé de retenir la proposition du titre "charte des temps et du bon usage de la communication".

VI - Point sur les formations:

Les membres du CHSCTREA et de la cellule de veille pourront participer à deux jours de formation les 09 et 23 mars prochains, autour du thème des RPS et de l'appui à la construction d'un diagnostic.

Mme KIRION fait état de seulement 6 inscrits à ce jour et souhaite que la participation augmente nettement en rappelant que cette formation a été mise en place à la demande des membres.

Une journée d'échanges de pratique à destination des agents AESH est prévue le 07 mars avec la

rédaction d'un guide d'accueil pour un(e) AESH et une intervention extérieure.

M. RENAULT rappelle qu'une formation des membres de COHS a été ouverte à Laval fin 2016 mais elle a du être annulée faute de candidats (seulement 2 inscrits). Une nouvelle session sera donc prévue courant 2017.

VII - Le bulletin n°2 du CHSCTREA :

Mme BRAULT souhaite que les différents membres du comité proposent des articles pour fin mars sur le thème des RPS, avec une parution du prochain bulletin avant la fin de l'année scolaire. Il est donc proposé:

- 1 édito de la DRAAF sur le thème du bien vivre au travail,
- 1 bilan du SRFD sur les diagnostics RPS,
- Quelques lignes de Mme GROUALLE sur la note de service citée ci-dessus,
- 1 article sur la charte des temps,
- 1 rappel à nouvelle candidature pour la cellule de veille,
- 1 veille règlementaire de l'ISST avec un rappel sur les registres de sécurité,
- 1 article relatif à la salle de détente mise en place dans l'EPL de Nantes Terre Atlantique par Mme ROUSSEAU,
- 1 interview de l'assistante sociale de la Mayenne qui sera réalisée par Mme BRAULT.

VIII - Questions diverses:

M. BRIAND à la relecture des questions transmises par la secrétaire du comité constate que la plupart ont été traitées dans les échanges mais la question du groupe de travail relatif à la vie scolaire et plus largement au climat scolaire demeure.

M. NENON explique qu'à ce jour rien n'a pu être mis en place sur ce projet.

M. VIGNER propose que le même groupe que celui qui s'est réuni pour réfléchir sur la charte des temps, en incluant Mme ROBERT, se saisisse de ce travail.

Mme GROUALLE propose d'avoir des questionnements positifs pour mettre en évidence ce qui fonctionne dans un service vie scolaire, quelle type d'organisation.

Le groupe fixe la date du 06 avril à 10h00 pour débiter les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé BRIAND remercie les participants et lève la séance à 17h15.

La secrétaire de séance



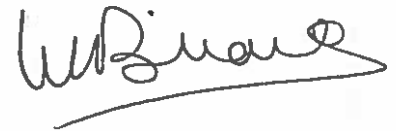
Bérengère KIRION

La secrétaire du comité



Laurence BRAULT

Le président,
par délégation de
la directrice régionale,



Hervé BRIAND

Annexe : Rappel des décisions arrêtées en séance :

- Transmission à Mme BRAULT des articles pour bulletin n°2 fin mars
- Faire apparaître le lycée de Guérande dans le tableau bilan des COHS
- Informer les directeurs d'EPL sur un espace d'affichage dédié hygiène-santé-sécurité au travail
- Modifier date de formation des membres de la cellule RPS
- Diagnostic RPS : rappel aux établissements sur la nécessité de le partager avec la communauté de travail
- Diffusion de l'enquête sur le climat scolaire aux membres du comité